

Les Informations sur la Chaîne Alimentaire pour renforcer la sécurité sanitaire des viandes

Depuis le 1^{er} janvier 2010, il est obligatoire de renseigner les Informations sur la Chaîne Alimentaire (ICA) sur les nouvelles Attestations Sanitaires à Délivrance Anticipée (appelées communément ASDA ou cartes vertes ou cartes jaunes) lors des mouvements de bovins.

Introduites par les règles du Paquet Hygiène de l'Union Européenne, ces informations ont pour objectif de renforcer la sécurité alimentaire des aliments. Elles doivent être transmises pour tous les bovins quittant les élevages quelle que soit leur destination.

Ce qui change :

L'information sur la chaîne alimentaire sera à transmettre lors de chaque sortie d'un bovin de mon exploitation depuis le 1^{er} janvier 2010

Les Informations sur la Chaîne Alimentaire à porter sur les ASDA, sont :

- l'existence d'un délai d'attente pour l'abattage d'un animal suite à l'administration d'un médicament
- la survenance de maladies pouvant affecter la sécurité des viandes : botulisme, listériose, salmonellose
- présence de contaminants dans l'environnement (dioxines, radionucléides...) sous le contrôle des pouvoirs publics
- les risque de cysticerose (ténia) suite à des résultats d'inspections antérieures.

Comment et quand remplir les ICA sur la nouvelle ASDA ?

A partir du 01/01/2010, il est obligatoire de compléter les ICA lors de sortie d'un bovin sur carte jaune ou carte verte.

Nouvelle ASDA (verte ou jaune)

A) Je n'ai pas d'information sanitaire spécifique à transmettre : Je remplis le recto.

Que faire si le bovin quittant l'exploitation n'a pas la nouvelle ASDA ?

Les I.C.A seront portées sur un document complémentaire à utiliser uniquement si vous avez une information à transmettre. Ce document est dès maintenant disponible au GDS et téléchargeable sur le site de la chambre. Vous recevrez un modèle de ce document avec le livre des bovins.

Il est disponible sur le site de la Chambre d'Agriculture. Si l'animal dispose d'une ancienne ASDA, un document complémentaire sera fourni par le GDS, qui reprend les informations sur la chaîne alimentaire. Il doit être complété et accompagne un bovin lors d'un mouvement.

B) J'ai des informations sanitaires spécifiques à transmettre : Je remplis le recto... + Je complète le verso.

Information sur la Chaîne Alimentaire

Je soussigné informe que le bovin
(nom du détenteur) (code pays + n° national)

a subi récemment un **traitement** pour lequel le délai d'attente «viande» n'est pas terminé.

provient d'un lot d'animaux où un cas de **botulisme** a été détecté il y a moins de quinze jours

provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de **listériose** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois

provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de **salmonellose** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de 6 mois

provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de **cysticerques**.

présente un **risque** qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet des mesures de gestion particulière suivantes.

Vétérinaire (N° d'ordre) :
le ___ / ___ / 20__ (signature)

PLIER SUR LES POINTILLES, et METTRE LE PASSEPORT AU MILIEU

A utiliser uniquement :
à partir du 01/01/2010
ET
pour les bovins dotés d'une ancienne ASDA
ET
dans le cas où vous avez une information à transmettre

Zone à compléter par l'éleveur qui introduit ce bovin dans l'exploitation

Numéro d'exploitation
Type atelier
Date de livraison
Signature de l'éleveur

Zone à compléter par le vétérinaire sanitaire qui réalise la visite

Date de la visite
Autre(s) Intervention(s)
Numéro Ordinal et Signature

Transmission d'informations sur la chaîne alimentaire

J'informe que ce bovin :

a subi récemment un **traitement** pour lequel le délai d'attente « viande » n'est pas terminé.

provient d'un lot d'animaux où un cas de **botulisme** a été détecté il y a moins de quinze jours.

provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de **listériose** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois.

provient d'un troupeau ayant eu, en deux mois, deux cas de **salmonellose** clinique, le premier cas ayant été diagnostiqué il y a moins de six mois.

provient d'un lot ayant fait l'objet d'au moins une information sur la présence de **cysticerques**.

présente un **risque** qui a été notifié par l'administration et qu'il doit faire l'objet de **mesures de gestion particulière**.

CE DOCUMENT SANITAIRE DE CIRCULATION DOIT ETRE RETOURNE A LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES SERVICES VETERINAIRES OU AU GROUPEMENT DE DEFENSE SANITAIRE

Les ovins, les caprins et les porcins devront prochainement appliquer la réglementation sur les ICA.

Contactez l'EDE ou le GDS pour tout renseignement complémentaire au 05.62.61.79.60 ou 05.62.61.79.73.